

HCL

"On doit la vérité à notre fils"

LOUIS, 5 ANS, EST GRAVEMENT HANDICAPÉ DEPUIS UNE OPÉRATION BANALE QUI A MAL TOURNÉ À L'HÔPITAL NEUROLOGIQUE. SA MÈRE ATTAQUE LES HCL.

Comment était votre fils à la naissance ?

Christelle Amadori : Quand Louis est né le 14 mars 2002, c'était un beau bébé en pleine santé. Mais il avait une dysmorphie osseuse du crâne. A la maternité, on nous a dit que c'était assez courant, qu'il faudrait le faire opérer quand il aurait 6 ou 7 mois, mais que c'était sans gravité. Puis en juillet, on a vu un neurochirurgien plus alarmiste, qui nous a dit que Louis pouvait devenir handicapé et aveugle si on ne faisait rien. Donc l'opération a été programmée le 16 octobre 2002 à l'hôpital neuro Wertheimer.

Comment s'est déroulée l'opération ?

Mal. Déjà elle a duré plus longtemps que prévu, plus de 5 heures. Pendant des heures, on était sans nouvelles. A 16 heures, le

neurochirurgien (1) nous a dit que Louis avait saigné plus que prévu, mais que ça s'était bien passé. Mais trois heures plus tard, il était transféré en réanimation à Edouard Herriot, dans le coma. Son sang ne coagulait plus. Il est resté 2 semaines en réanimation et en est ressorti aveugle, les reins et le foie abîmés avec de graves lésions cérébrales. Il ne tenait plus sa tête, ne bougeait plus, il ressemblait à une poupée de chiffon. Et la seule explication que nous a donnée l'anesthésiste (2), c'est "personne ne saura jamais ce qui s'est passé."

La faute médicale est prouvée ?

Comme ils étaient incapables de nous apporter des réponses, on a porté plainte contre X en janvier 2003, ce qui a abouti à la mise en examen en octobre 2005 des 2 médecins. Quatre

expertises ont confirmé depuis une accumulation de fautes.

Aujourd'hui, comment va votre enfant ?

Il a recouvré la vue mais partiellement seulement, ne tient pas assis, ne marchera jamais et il est gravement épileptique.

Ce que vous attendez de la justice ?

Comprendre ce qui s'est passé, car notre vie est brisée. Mais on doit aussi prévoir sa prise en charge. On réclame 1 million d'euros aux HCL devant le tribunal administratif, qui doit se prononcer le 24 avril. Mais il y aura aussi un procès en correctionnelle. Même si les médecins essaient de retarder l'échéance en cherchant les vices de procédure. ■

(1)

(2)



"La seule explication qu'on a eue : on ne saura jamais ce qui s'est passé"